

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

parent de l'enfant [nom, prénom]
autorica la Capcail d'Architectura d'Urbanismo et de l'Environnement de Daris, dans le cadre des cours (stages* d'architecture
proposés pour l'année scolaire 2023-2024 par l'École d'Architecture pour Enfants, à photographier, filmer et interviewer
mon enfant inscrit aux cours d'architecture [précisez niveau], sans contrepartie de quelque
nature que ce soit, et à faire usage de ces documents uniquement à des fins de présentation ou d'information des actions
pédagogiques menées par le CAUE de Paris (supports papier et/ou numériques du CAUE de Paris et de ses partenaires).
Cette autorisation est valable pour les 5 années à venir et exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment
dans un but commercial ou publicitaire.
Fait à Paris, le / / 2023
« Lu et approuvé »
Signature du représentant légal
* rayer la mention inutile
AUTORISATION DE SORTIE
le soussigné(e) [nom_prénom]
Je, soussigné(e) [nom, prénom],
parent de l'enfant [nom, prénom]

7 rue Agrippa d'Aubigné - 75004 PARIS 01 48 87 70 56 - contact@caue75.fr

* rayer la mention inutile



RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE POUR ENFANTS

Nom	Prénom	
□ CP - CE1 - CE2	□ CM1 - CM2	□ 6 ^e - 5 ^e
□ 4 ^e - 3 ^e	□ Lycéens	
Stage:		
□ Élémentaires	□ Collégiens	□ Lycéens
Article 1 : assiduité		
Les cours sont organisés durant la période scolair identiques à celles de l'Éducation Nationale. Les stages sont organisés pendant les vacances sont de l'élève doit être présent à chaque cours, ou chaque mail à l'adresse eae@caue75.fr ou par téléphone	colaires de la zone C. ue journée de stage. Toute absend	ce doit être signalée au CAUE de Paris par
justifiées, le CAUE contactera les parents, et se ré Toute année débutée est due dans son intégralité	serve le droit d'exclure l'enfant.	·
Article 2 : comportement		
Le respect mutuel garantit le bon fonctionnemen du matériel, des sanctions pourront être prises, a		
Article 3 : responsabilité		
En cas d'abandon, les familles doivent informer pudébutée ou tout stage débuté est dû dans son int Tout changement (domicile, coordonnées, autoris Les parents seront responsables des dégâts maté d'assurance pour les activités extrascolaires doit o participer aux cours (ou au stage). Les élèves se présentant au cours sont sous la res Les parents ne sont pas autorisés à assister aux co L'adhésion au CAUE de Paris est obligatoire et pre enfants.	régralité. sation sortie) doit être signalé au c riels causés par les élèves mineur être fournie dès l'inscription et es ponsabilité de l'animateur du cou purs, ni aux stages. Ils y seront inv	CAUE par mail dans les meilleurs délais. s, dont ils ont la charge. Une attestation t obligatoire pour que l'enfant puisse rs pendant la durée du cours (ou du stage). ités à la demande du CAUE de Paris.
Article 4 : règlementation générale euro		
En inscrivant votre enfant à l'Ecole d'architecture newsletter du CAUE de Paris et les informations o Conformément à la RGPD, vous conservez le droit moment. Néanmoins, sans intervention spécifique au moins un an à l'issue de votre désabonnement deux ans dans nos archives et rendus anonymes à	ou invitations aux événements des c de consultation, de modification e de votre part, les CAUE d'IDF co c. Par ailleurs vos documents et inf	CAUE de Paris et d'Ile-de-France. ou de retrait de nos listes de diffusion à tout nserveront vos données de contact pendant
Je reconnais avoir pris connaissance du règlemen et m'engage à le respecter.	t intérieur 2023/2024 de l'École d	'Architecture pour Enfants du CAUE de Paris
A, le / 2023 Signature des parents	Signature de l'élèv	/e